

# La Ruche

## Mode d'emploi



**Direction de La Ruche**  
38 rue Jules Guesde  
01 47 15 74 29  
[laruche@ville-levallois.fr](mailto:laruche@ville-levallois.fr)

Année scolaire 2024/2025

*Levallois*  
VILLE



*La Ruche propose aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la Ville, des activités culturelles et sportives après 16h15.*

*À l'âge où ils sont encore trop jeunes pour avoir fixé leurs choix, la Municipalité souhaite initier ainsi les petits Levalloisiens à des disciplines variées parmi lesquelles ils pourront trouver celle (ou celles) correspondant le mieux à leur personnalité.*

*Les enfants pourront ensuite se perfectionner dans les différentes associations sportives et culturelles de la Ville.*

*Les activités de La Ruche se déroulent, après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les équipements municipaux culturels et sportifs situés à proximité des écoles élémentaires publiques où sont scolarisés les enfants, ce qui détermine le choix des activités proposées dans chaque établissement.*

## **I Quel est le tarif des activités ?**

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre. La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville.

Pour l'année 2024-2025, le tarif s'élève à 37 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).

Possibilité d'étaler les paiements en 3 mensualités maximum.

## **Annulation :**

Toute préinscription non annulée par écrit par les familles avant le lundi 9 septembre 2024 sera considérée comme définitive et entraînera automatiquement la facturation de l'activité.

L'annulation d'activité tout au long de l'année doit se faire par écrit et entraînera automatiquement sa facturation.



## **Comment l'année scolaire est répartie ?**

L'année scolaire est divisée en trois trimestres :

- **1<sup>er</sup> trimestre :**  
du 16 septembre  
au 20 décembre 2024
- **2<sup>nd</sup> trimestre :**  
du 6 janvier au 28 mars 2025
- **3<sup>e</sup> trimestre :**  
du 31 mars au 27 juin 2025



## **Remboursement :**

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué après validation des inscriptions par les services municipaux, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à faire parvenir à la direction de La Ruche.

## **Liste d'attente :**

Votre enfant est resté en liste d'attente ? La Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.

## **Que fait mon enfant après la classe ?**

Votre enfant est pris en charge par les animateurs ou éducateurs sportifs dès 16h15. Il prend le temps de goûter et va ensuite à son activité.

## Comment récupérer mon enfant après son activité ?

- Pour les activités culturelles, vous disposez, selon votre convenance, de deux solutions :

- 1- Donner l'autorisation pour que l'enfant rentre seul à la maison depuis son école à 18h15 précises (École Alfred-de-Musset, depuis le centre de loisirs l'Abeille).
- 2- Venir le chercher à l'école à 18h15 précises. (École Alfred-de-Musset, les enfants sont à reprendre au centre de loisirs l'Abeille à 18h15 précises).

- Pour les activités sportives, vous disposez, selon votre convenance, de trois solutions :

- 1- Donner votre autorisation pour que votre enfant rentre seul à la maison :
  - ▶ Depuis certains sites sportifs\*\* à 18h précises
  - ▶ Depuis l'école à 18h15 précises (École Alfred-de-Musset, depuis le centre de loisirs l'Abeille).
- 2- Venir le chercher directement sur le site sportif\*\* à 18h précises  
*\*\*ATTENTION : Les sites sportifs concernés sont indiqués sur le courrier de confirmation d'inscription (en annexe).*
- 3- Venir le chercher à l'école à 18h15 précises (École Alfred-de-Musset, les enfants sont à reprendre au centre de loisirs l'Abeille).

**Pour toutes les activités, vous devez impérativement récupérer votre enfant avant 18h15. Tout retard répété pourra conduire à son exclusion.**

## Quelles sont les informations importantes à préciser sur le dossier d'inscription ?

Il est très important de remplir ce dossier recto/verso avec minutie, notamment les parties :

- ▶ **“SANTÉ”** : apportez toutes les observations que vous jugez nécessaires au bon déroulement des activités.

## ▶ “AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT” :

Comme pour le Centre de Loisirs, les parents délèguent souvent à un autre adulte le soin de venir chercher leur enfant après l'activité de La Ruche.

Dans ce cas, il est impératif de remplir la partie du dossier prévue à cet effet et/ou de faire parvenir à la direction de La Ruche une autorisation écrite (sur le dossier d'inscription ou par courrier signé) ou, en cas d'imprévu, d'envoyer un mail à la direction de La Ruche.



## Quels sont les documents obligatoires à fournir pour valider l'inscription de mon enfant ?

- ▶ Le certificat médical fourni par La Ruche ou bien un certificat médical mentionnant : *“L'enfant ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique du sport hors compétition et des Arts du Cirque dans le cadre de La Ruche”.*

**En l'absence de certificat médical ou si le certificat médical n'est pas conforme, l'enfant ne pourra être accepté aux activités sportives et aux Arts du Cirque.**

**Le certificat médical est valable 3 ans, si vous l'avez déjà fourni pour l'année scolaire 2022/2023 ou 2023/2024, il reste valable pour la saison 2024/2025.**

- Le nom et numéro de Contrat de la Société d'Assurance auquel l'enfant est rattaché (responsabilité civile) au verso du dossier.
- Une photocopie du PAI en cas d'allergie ou d'asthme.

**ATTENTION !** En cas de problème médical (asthme, diabète, etc.), les parents doivent prévenir la direction de La Ruche.

Les éducateurs et animateurs ne sont pas autorisés à délivrer des médicaments même avec une ordonnance. En cas d'urgence, le 15 sera contacté.

La Ruche se réserve le droit de proposer des activités adaptées à la pathologie de l'enfant. **Pour des raisons de sécurité, l'activité "Top Chefs" n'est pas accessible aux enfants ayant des allergies alimentaires.**

### Mon enfant sera absent à son activité, que faire ?

Plus de 500 enfants fréquentent chaque jour les activités de *La Ruche*. Si un enfant ne peut, exceptionnellement, assister à une activité (rendez-vous médical par exemple) et pour organiser au mieux la répartition dans les écoles, *les parents doivent en informer la direction de La Ruche, par mail ou téléphone, au plus tard le matin même.*

### Dois-je fournir du matériel à mon enfant ?

- **Pour les activités culturelles :**  
Aucun matériel n'est nécessaire
- **Pour les activités sportives et les Arts du Cirque :**  
Une tenue de sport ou "confortable" suffit. Le petit matériel est prêté par La Ruche. Pour l'activité "Natation", vous recevrez un mail avant le début du trimestre.

### INSCRIPTIONS "HORS DÉLAIS"

Le tarif est unique et forfaitaire par activité et par trimestre. La participation des familles représente moins de 30 % des frais réels assumés par la Ville. Pour l'année 2024-2025, le tarif s'élève à 37 euros pour une activité hebdomadaire par trimestre (culturelle ou sportive).

Pour les inscriptions hors délais, la facturation de l'ensemble des activités intervient en une mensualité, le mois suivant leur validation.

#### Inscriptions :

L'inscription devient définitive lorsque la famille a validé les choix d'activités proposés par La Ruche (par mail ou au bureau de La Ruche).

#### Annulation :

L'annulation d'activité tout au long de l'année doit s'effectuer par écrit (mail ou courrier) et entraînera automatiquement sa facturation.

#### Remboursement :

Aucun remboursement, même partiel, ne sera réalisé après validation des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à faire parvenir directement à la direction de La Ruche.

#### Liste d'attente :

Votre enfant est inscrit en liste d'attente ? La Ruche vous contacte avant le début du trimestre si une place se libère.

### Contacts

#### Les élus

Adjointe au Maire déléguée à la Vie scolaire et au Péricolaire : **Laurence Bourdet-Mathis**

#### L'administration

Directeur Général Adjoint des services, chargé de la Petite enfance, Vie scolaire et Jeunesse : **Robin Forget**

#### Vos interlocuteurs pour La Ruche :

**Clément Piat, Benjamin Benayoun, Fabrice Desbruères, Hassina Goffin**

### AIDE MÉMOIRE

	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE	2 <sup>nd</sup> TRIMESTRE	3 <sup>e</sup> TRIMESTRE
<b>Dossier d'Inscription et Certificat Médical</b>	1 <sup>er</sup> septembre dernier délai		
<b>Tarifs</b>	37€	74€	111€
<b>Mensualités (de 1 à 3)</b>	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2024		
<b>Début des activités</b>	16 septembre 2024	6 janvier 2025	31 mars 2025
<b>Fin des activités</b>	20 décembre 2024	28 mars 2025	27 juin 2025